



NÉGOCIATION SALAIRES DU 26 OCTOBRE 2023

LES PATRONS OSENT TOUT !

LA CGT QUITTE LA SÉANCE DEVANT LE SILENCE DE L'UNML FACE À LA CHASSE ANTI-CGT DANS LES MISSIONS LOCALES

La CGT interpelle l'UNML sur les attaques que subissent ses syndiqués

D'entrée, la CGT a souhaité lire une déclaration contre les attaques subies par les salariés syndiqués, (multiplication des sanctions, licenciements abusifs répétés...) dans les ML du Grand Plateau Picard, d'Hénin-Carvin, de Wattrelos, de Lens-Liévin, de Saint Pol sur Ternoise, de Douai...

Les libertés fondamentales sont bafouées dans ces structures. La CGT demande l'intervention de l'UNML face à ces pratiques scandaleuses.

Devant les patrons silencieux et face à ces situations insupportables, la CGT quitte la séance.

La NAO...pour la CGT :

- Valeur du Point : 5,25 euros au 1er janvier 2024
- Cotation 8 pour les assistants administratifs
- Cotation 13 pour TOUS les conseillers
- 20 points pour TOUS les salariés
- Ancienneté : 10 points la 1ère année puis 8 points par an (au lieu de 4)

Ce qu'osent proposer les patrons :

- Supprimer les cotations 5 (toutes les cotations 5 passent à la cotation 6) cela concerne environ 680 salariés dans le réseau soit...peanuts !
- Aller piocher dans les 12 millions d'euros de réserves en prévoyance pour permettre aux salariés de ne plus cotiser pendant quelques années pour la prévoyance !!! (Cela représenterait 0,89% du salaire brut qui part pour la prévoyance)

ET C'EST TOUT !!!

L'UNML propose de piocher dans le pognon dévolu à la santé des salariés En guise d'augmentation de salaire ! C'est humiliant et scandaleux !

L'UNML précise que les augmentations suite aux NAO 2022 ont permis une mise à niveau par rapport à l'inflation et que c'est suffisant pour 2023 et 2024. Selon l'UNML, si on va dans le sens des revendications des organisations syndicales c'est la mort du réseau.

Le comble : L'UNML a besoin du feu vert des organisations syndicales pour taper dans les fonds de réserves de notre prévoyance ! Parallèlement, L'UNML refuse le 100 % maintien de salaire en cas de maladie. Un salarié malade et absent doit perdre du salaire !!!

**Des propositions patronales indécentes et des organisations syndicales scandalisées
à la veille du démarrage de France Travail**

La CGT dit STOP